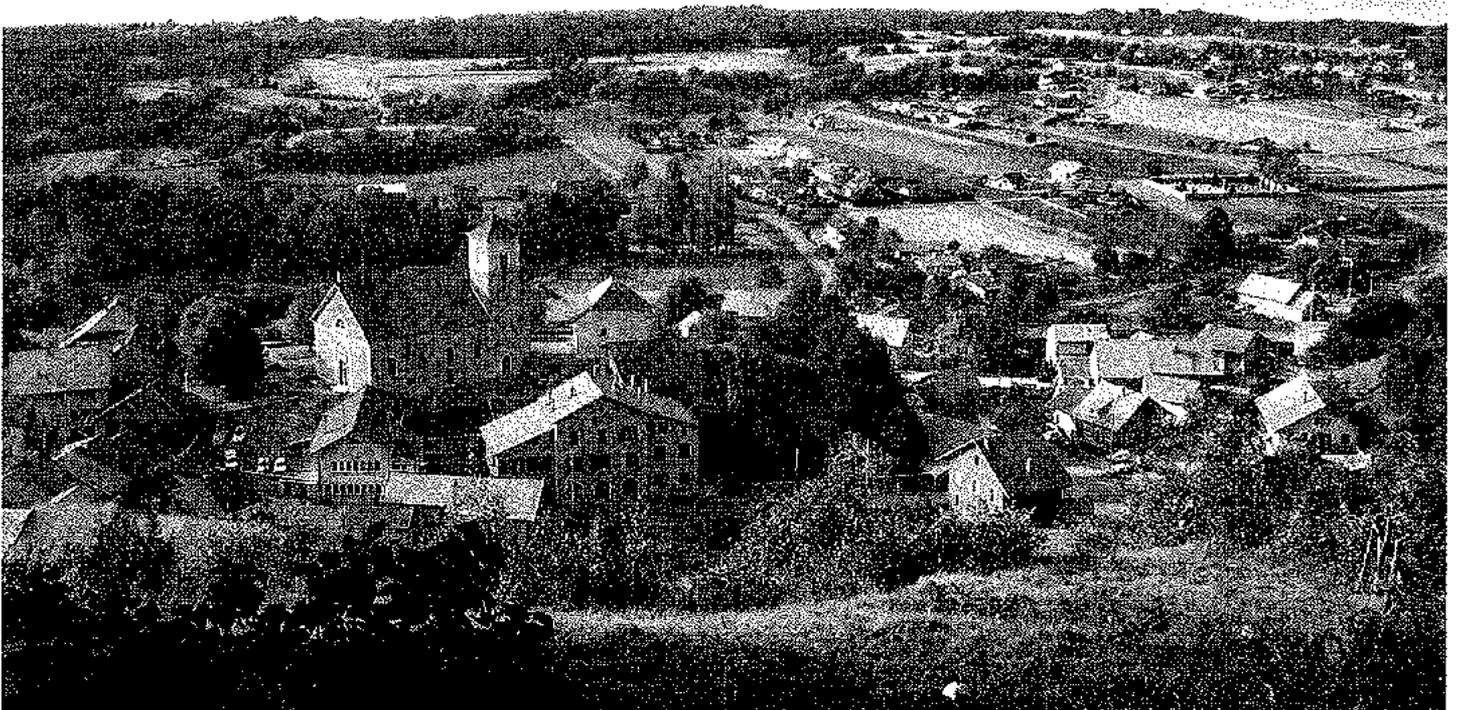


Bulletin Communal
d'Information
n° 3 / Juillet 91

Notre Village

LE LYAUD



LE LYAUD

Conseil municipal :

Maire : FILLON Jean-Pierre
1^{er} adjoint : MOUCHE Gérard
2^e adjoint : ROQUIER Marie-Paule
3^e adjoint : LEREBOULET Michel
Conseillers : FILLON William
BEL André
MEYNET Michel
DUBOULOZ Hubert
JORDAN Michel
FILLON Roger
DÉAGE Georges
FILLON Armande
PERRIÈRE Gilles
BEL Bernard
DÉTRAZ Jean-Claude



Commissions municipales :

Le Maire est Président de droit de chacune des commissions.
Le premier des noms mentionnés dans chaque commission est celui du responsable de cette commission.

Information :

LEREBOULET Michel, FILLON William, JORDAN Michel.

Aide Sociale :

ROQUIER Marie-Paule, FILLON Armande, DUBOULOZ Hubert, LEREBOULET Michel.
(membres hors Conseil : CORNIER André, COTE Bernadette, INGLIN Renée, LUGRIN Christianne).

Syndicat d'Electricité :

MOUCHE Gérard, PERRIÈRE Gilles, DUBOULOZ Hubert.

Cylindrage :

MOUCHE Gérard, FILLON Roger.

Bâtiments communaux :

FILLON William, DÉAGE Georges, BEL André, PERRIÈRE Gilles, DUBOULOZ Hubert.
(membre hors Conseil : VINDEVOGEL Gérard).

Impôts et Cadastre :

Titulaires :

LEREBOULET Michel
MOUCHE Gérard
ROQUIER Marie-Paule
JORDAN Michel
FREZIER Gilbert (Armoy)

Suppléants :

BONDAZ Emile
FILLON William
PERRIÈRE Jean
FILLON Armande
DECROUX Henri (Armoy)

Urbanisme : ensemble du Conseil.

Voirie : MOUCHE Gérard, DÉTRAZ Jean-Claude, FILLON Roger, BEL André, BEL Bernard.

Eaux et Egoûts :

FILLON Jean-Pierre, ROQUIER Marie-Paule, DÉTRAZ Jean-Claude, FILLON Roger, JORDAN Michel, BEL André, MEYNET Michel.

Scolaire-Jeunes et Loisirs :

ROQUIER Marie-Paule, MOUCHE Gérard, DÉAGE Georges, MEYNET Michel, DUBOULOZ Hubert, FILLON Armande, BEL André, BEL Bernard.
(membres hors Conseil : COUCKE Marie-Rose, JACQUET Philippe, LEREBOULET Odette, LESEC Serge).

Eclairage Public :

MOUCHE Gérard, BEL André, PERRIÈRE Gilles.

Service incendie :

ROQUIER Marie-Paule, DÉAGE Georges, MEYNET Michel, BEL Bernard.

Syndicat intercommunal à vocation multiple Armoy-Le Lyaud :

FILLON Jean-Pierre, MOUCHE Gérard, FILLON Roger, MEYNET Michel.

Forêt : DÉTRAZ Jean-Claude, FILLON William, FILLON Roger, PERRIÈRE Gilles, LEREBOULET Michel.

Le mot du Maire

Déjà six mois sont passés depuis que le Conseil municipal et moi-même vous avons présenté nos vœux.

Ce premier semestre a vu la réalisation de travaux conséquents ; il a été aussi un temps consacré à la prise de décisions d'une importance toute particulière.

Ce fut d'abord la fin des travaux des carrefours aux principales entrées du village.

Ce fut aussi, au mois de mars, dans le cadre du SITOM, la remise en route du four d'incinération après des travaux destinés à rendre la combustion plus complète et l'évacuation des fumées moins gênante.

Le Conseil municipal a été également amené à se prononcer sur le projet de carrière, sa décision ayant été portée à la connaissance du Préfet par l'intermédiaire de M. Bouchy, commissaire-enquêteur.

Enfin, un architecte a été désigné pour la conception du Groupe scolaire. Ce dernier est en effet devenu une nécessité, suite à l'arrivée de nouveaux enfants dans nos deux communes, ce dont d'ailleurs on ne peut que se féliciter.

Groupe scolaire pour lequel a été signé un compromis de vente de terrains situés près du hangar communal. Mais sa construction est encore bloquée par le projet de l'autoroute chablaisienne. C'est pourquoi, la nouvelle classe créée à la rentrée prochaine, sera provisoirement installée dans la salle communale, à côté de la Mairie.

En attendant, laissez-moi vous souhaiter un BON ÉTÉ et vous inviter à participer à toutes les manifestations organisées par les différentes associations tout au long de la saison estivale.

A bientôt.

Comité du Bulletin

Président : Lereboulet Michel
Secrétaire : Moïse Fernand
Trésorier : Roguier Marie-Paule
Membres : Bel André
Chastel François,
Déage Jean-François,
Fillon William
Photos : J.-F. Déage

ERRATUM

Mme Marie-Louise Bondaz, qui figurait sur la photo des Anciens, n'a pas été nommée. Toutes nos excuses.
Dans la rubrique "Naissances", lire Savine au lieu de Sabine Fillon.

Vu les nombreux articles à insérer dans le bulletin, nous ferons paraître dans le prochain numéro la suite de la rubrique "Un peu d'histoire" et divers articles sur le sport à l'extérieur de la commune, ainsi que la course d'orientation organisée par M. Fabre.

Vous trouverez dans celui-ci la parution ou le courrier de nos lecteurs.

La parution de vos suggestions ou inquiétudes et leurs réponses par les conseillers.

La répartition du budget et de ses dépenses.

Nous souhaitons que ce bulletin soit le plus complet possible.

Pour cela, apportez-nous votre aide en vous transformant en reporter photographe lors des différentes activités ou sorties, et faites-les parvenir à M. Moïse à Le Lyaud (face au tennis), merci d'avance.

Le Comité du Bulletin

mode d'emploi

En ce qui concerne les problèmes fonciers :

- que toute construction nouvelle, à usage d'habitation ou non, même si elle ne comporte pas de fondations, ainsi que la construction de piscine;
- que toute modification de construction existante ayant pour effet :
 - de modifier son volume : extension ou réélévation,
 - de modifier son aspect extérieur : nombre ou forme des ouvertures en façade ou en toiture (fenêtres, lucarnes, vasistas), changement de forme ou de matériaux des couvertures,
 - de créer un ou plusieurs niveaux supplémentaires à l'intérieur du volume existant,
 - de changer la destination des constructions : transformation d'un grenier en habitation...
- que tous travaux de ravalement,
- que toute installation de clôture (barrière, palissade, haie, mur, etc.) en bordure de voie publique,
- que tout stationnement de caravane pendant plus de trois mois.

Doivent faire, obligatoirement, l'objet de déclaration en Mairie en vue de l'obtention d'une autorisation spéciale (permis de construire, déclaration de travaux, etc.).

En ce qui concerne le stationnement et la circulation des véhicules :

- que le stationnement de véhicules sur les bas-côtés de la chaussée ne doit, en aucun cas, être une gêne pour la circulation. Les emplacements réservés au stationnement sur la place du village, sont, dans ce secteur, très suffisants pour répondre aux besoins des automobilistes qui sont tentés de garer, pour un moment, leurs véhicules au bas de la route qui mène au sommet.
- que la vitesse de tout véhicule est limitée à 45 km/h dans le village et dans les hameaux. Tout dépassement de cette vitesse constitue un risque d'accident, ayant principalement pour victimes des enfants et des personnes âgées.

En ce qui concerne la circulation des véhicules à moteur, hors agglomérations :

- que par arrêté préfectoral n° 87-425 du 13 novembre 1987, est interdite la circulation des véhicules à moteur, de quelque nature qu'ils soient, dans les zones de forêt, pré-bois, zones humides, alpages, lande alpine, lit des torrents, routes et pistes forestières et pastorales, en dehors des voies normalement ouvertes à la circulation publique,
- que cet arrêté préfectoral vient en confirmation des arrêtés municipaux des 10 juin 1978 et 28 mars 1983,
- que les infractions peuvent être verbalisées par tout agent de la force publique et tout agent assermenté... gendarmerie, office national des forêts, garde-chasse, etc.

En ce qui concerne l'intervention des pompiers de Thonon-les-Bains :

- que toute intervention du Centre de Secours de Thonon-les-Bains (c'est-à-dire des pompiers de Thonon) pour incendie, feux de broussailles, feux de cheminées, inondation, transport de malade, etc., sur le territoire de la Commune, est facturé à ... la Commune.

Tout habitant ne doit appeler les pompiers de Thonon qu'en cas de véritable urgence et, pour le transport d'un malade à l'hôpital, **uniquement que lorsqu'il est impossible**

d'obtenir le transport par ambulance privée. Il faut comprendre que les frais de transport par ambulance privée sont remboursés à l'assuré social par la Caisse de Sécurité Sociale, alors que les frais, facturés pour les mêmes causes, à la Commune, par le Percepteur, pour le compte du Centre de Secours, ne le sont pas. Il est donc vivement conseillé aux habitants d'avoir chez eux, à portée de la main, un répertoire téléphonique des ambulances auxquelles ils pourront faire appel en cas de nécessité.

Permanences du maire et des adjoints :

Des permanences hebdomadaires sont assurées en mairie par le maire ou les adjoints :

- les lundi, mercredi et vendredi matin de 9 h à 11 h
- et le samedi matin de 8 h à 10 h, à l'exclusion des jours fériés.

Ramassage des ordures ménagères :

Le ramassage des ordures ménagères sur le territoire de la commune a lieu, actuellement, et jusqu'à nouvel avis, tous les jeudis matins de chaque semaine. Cependant, ce ramassage est reporté au vendredi matin de la même semaine lorsqu'un jour férié se situe soit le lundi, le mardi, le mercredi, ou le jeudi de la semaine considérée.

Les sacs poubelles doivent être déposés en bordure des voies publiques, en tenant compte du jour effectif de ramassage, et non pas inconsidérément. Ils ne doivent contenir que des déchets ménagers, à l'exclusion de tous autres.

Le verre et les bouteilles plastiques transparentes doivent être déposés dans les conteneurs appropriés placés :

- pour le verre :
 - sur la place du chef-lieu de la commune,
 - devant la porte de la décharge communale,
- pour les bouteilles plastiques transparentes :
 - sur la place du chef-lieu de la commune.

Tous les autres déchets : gazon, branchages, terre, pierres, tous objets métalliques ou autres provenant notamment du débarras de greniers, caves, garages, remises ou locaux divers, doivent être déposés sur la décharge publique, ouverte de 8 h 30 à 12 h les lundi et samedi de chaque semaine à l'exclusion des jours fériés.

Information :

Les panneaux destinés à l'information communale sont situés aux emplacements suivants :

- au chef-lieu :
 - sur le mur du bâtiment de la Mairie-Ecole, à gauche de l'entrée de l'Ecole de Musique,
 - à la fruitière,
- en dehors du chef-lieu proprement dit (plateau) :
 - aux Cruets (abri de cars),
 - au Crêt à Favre (abri de cars),
- dans les hameaux :
 - à Trossy (près du tilleul),
 - au Moulin d'Amphion (abri de cars),
 - aux Blaves (passage et cour Charrière-Bondaz),
 - à la Capite (carrefour des chemins ruraux de la Capite et des Champs de Beule),
 - aux Chambrettes.

Réunion du 7 janvier 1991

Le Conseil municipal s'est réuni, au complet, le 7 janvier 1991 à 20 h 15. Le Maire, dès l'ouverture de la séance, présente ses meilleurs vœux aux membres du Conseil municipal, ainsi qu'à toute la population.

Demande de certificat d'urbanisme

- lieudit "Le Recredo", parcelle section n° 121 M. Deville Roger. Avis favorable pour le rattachement du lot D à la propriété contiguë. En ce qui concerne la constructibilité des lots B, C et A, avis favorable sous réserves :
 - d'une alimentation suffisante en électricité,
 - de raccordement au réseau communal d'égoût, préalablement à toute demande de permis de construire.

Demande de permis de construire

- lieudit "Le Lyaud", parcelle section AB, n° 448-160-161-162 M. Delvigne Jean-Pierre : garage (sur emplacement d'un bâtiment démolit). Avis favorable.
- lieudit "Le Lyaud", parcelle section AB, n° 254. M. Fillon Joël : habitation (après démolition d'un bâtiment agricole ancien). Avis favorable.

Déclaration de travaux

- lieudit "Les Cordons", parcelle section AD, n° 78-79 M. Lugin Jean : agrandissement d'une remise. Avis favorable.

Carrières

Demande présentée par :

- la société "BIANCO et Compagnie S.A.",
- et l'établissement "Max ROCH" pour l'exploitation d'une carrière de matériaux "tout-venant" aux lieudits "Bois Varnaux", "Le Quart", "Les Grands-Champs", "Les Josses", "Les Nobles" et "Lyaud-le-Vieux", sur une superficie totale approximative de 25 hectares. Après en avoir délibéré, et par vote à bulletins secrets, les membres du Conseil se sont prononcés de la façon suivante sur cette demande qui fait actuellement l'objet d'une enquête publique : pour, 4 voix ; contre, 11 voix.

Réunion du 11 février 1991

Le Conseil municipal s'est réuni le 11 février 1991 à 20 h. Etaient absents : MM. Dubouloz Hubert et Bel Bernard (excusés).

Avant l'ouverture de la réunion, les membres du Conseil ont entendu un exposé de Mme Sylvaine Corbin, représentante du Comité Départemental d'Habitat et d'Aménagement Rural (C.D.H.A.R.) sur les résultats d'ensemble (mais aussi plus particulièrement pour la commune de Le Lyaud), de l'étude de réalisation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) qui se déroule sur les communes du Pays de la Côte en Chablais, auxquelles se sont associées trois autres communes, dont Le Lyaud.

Mme Corbin a rappelé aux membres du Conseil les conditions dans lesquelles une aide financière pouvait être accordée à ceux qui souhaiteraient améliorer leur habitat ou celui de leurs locataires. Elle a ensuite précisé que de nouveaux dossiers pouvaient être encore constitués pour ceux qui ne seraient pas encore fait connaître. Dans ce but, il est indiqué que des permanences sont tenues par des représentants du C.D.H.A.R., en Mairie d'Armoy, le troisième vendredi de chaque mois, de 10 h à 12 h.

Les personnes qui le souhaiteraient peuvent également contacter M. William Fillon (tél. 50 73 90 23) représentant de la commune auprès du C.D.H.A.R.

Demandes de certificats d'urbanisme

- lieudit "Le Lyaud", parcelle section AB, n° 294 Mme Randon Joséphine. Avis favorable.
- lieudit "Le Bouchet", parcelles section B, n° 636-638 M. Détraz Didier. Avis favorable, sous réserves :
 - que la superficie de la parcelle à construire soit de 1.000 m² au minimum,
 - de la justification de l'accord du propriétaire concerné par l'accès au terrain.

Demande de permis de construire

- lieudit "Le Bouchet", parcelle section B, n° 636-638p-637 M. Détraz Didier. Avis favorable, sous les mêmes réserves que pour la demande de certificat d'urbanisme.

Taxes diverses

Pour l'année 1991 :

- la taxe de branchement au réseau communal de distribution d'eau est fixée à 600 F ;
- la taxe de branchement au réseau communal d'égoûts est fixée à 1.500 F ;
- le prix du mètre cube d'eau est fixé à 3,20 F.

Réunion du 4 mars 1991

Le Conseil municipal s'est réuni le 4 mars 1991 à 20 h 15. Etaient absent : M. Perrière Gilles.

Demande de certificat d'urbanisme

- lieudit "Les Voigères", parcelle section AE, n° 322 MMes Deville Gisèle et Détraz Paule. Le Plan d'Occupation des Sols (POS) en cours d'étude ne permet pas de définir actuellement les conditions d'occupation du sol dans ce secteur. Le terrain concerné est situé en dehors des parties actuellement urbanisées. Il est situé dans la zone d'étude du tracé de l'autoroute "Transchablaisienne".

Demande de permis de construire

- lieudit "La Perrière", parcelle section AC n° 244 M. Favrat Joël : habitation. Avis favorable.

Déclaration de travaux

- lieudit "Les Grangettes", parcelle section C n° 819 M. Vindevozel Bernard (pour le compte de M. Billaudaz Roland) : abri à bois. Avis favorable.

Réunion du 25 mars 1991

Le Conseil municipal s'est réuni le 25 mars 1991 à 20 h 15. Etaient absent : M. Perrière Gilles.

Demande de certificat d'urbanisme

- lieudit "Le Recredo", parcelle section C n° 121p Mlle Vindevozel Nathalie. Avis favorable, sous réserves :
 - d'une alimentation suffisante en électricité,
 - de raccordement au réseau communal d'égoût, préalablement à toute demande de permis de construire.

Demande de permis de construire

- lieudit "Le Lyaud", parcelle section AB n° 191 M. Couedel Bruno : aménagement de construction existante. Avis favorable.

Déclaration de travaux

- lieudit "Les Rierets", parcelle section AE n° 294-296 M. Dubouloz Jean-François : installation d'une piscine. Avis favorable.

Budget primitif

Le Conseil municipal a étudié et approuvé le budget primitif s'équilibrant comme suit :

- section fonctionnement
 - Recettes 2.140.319,00 F
 - Dépenses 1.446.000,00 F
 - Excédent 694.319,00 F reporté sur investissement
- section investissement
 - Recettes 2.134.300,00 F dont 694.319,00 F report de fonctionnement
 - Dépenses 2.134.300,00 F

Projet de construction d'un groupe scolaire

Lors d'une précédente réunion, le Conseil municipal avait décidé de confier au Maire, aux adjoints et aux membres de la commission "Bâtiments Communaux", la mission de préparer une étude en vue de parvenir à la construction, dans les meilleurs délais possibles, d'un groupe scolaire devant comprendre quatre classes "primaires".

(suite page suivante)

Réunions du Conseil municipal de Le Lyaud (suite)

Mme Marie-Paule Roguier, deuxième adjointe, a rendu compte oralement au Conseil des visites qui ont été effectuées, dans ce but, par le groupe de responsables de cette étude, de quatre des groupes scolaires réalisés depuis peu dans les environs de Thonon-les-Bains. Elle a précisé, à cette occasion, que le choix d'un architecte interviendrait sous peu, et que ce dernier serait alors contacté pour préparer un avant-projet.

Réunion du 6 mai 1991

Le Conseil municipal s'est réuni le 6 mai 1991 à 20 h 15.
Étaient absents : Mlle Fillon Armande et M. Mouche Gérard.

Demandes de certificats d'urbanisme

- lieudit "Bois Varnaux", parcelle section AI n° 40-41-42
M. Portier Paul. Avis favorable mais limité à une bande de terrain d'une largeur de 50 m à partir de la bordure nord du chemin vicinal ordinaire de Trossy au Moulin d'Amphion.
- lieudit "Les Trois Partieux", parcelle section C n° 350
Mme Jordan Bernadette. Avis favorable.
- lieudit "Le Lyaud", parcelle section AB n° 151
M. Boegeat Emile. Avis favorable sous réserve d'une alimentation suffisante en électricité.
- lieudit "Les Voigères", parcelle section AE n° 170-171
Mme Deville Geneviève.

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) en cours d'étude ne permet pas de définir actuellement les conditions d'occupation du sol dans ce secteur. Le terrain concerné est situé en dehors des parties actuellement urbanisées. Il est situé dans la zone d'étude du tracé de l'autoroute "Transchablaisienne".

Demandes de permis de construire

- lieudit "Le Lyaud", parcelle section AB n° 660
M. Jordan Guy : transformation de deux garages en un appartement. Avis favorable.
- lieudit "Le Rechrédo", parcelle section C n° 974
M. Szczykala Thierry : habitation. Avis favorable.

Demande d'autorisation de lotissement

- lieudit "Le Rechrédo", parcelle section C n° 973
IMMOBAT S.A.
Compte tenu de la capacité du réseau électrique existant et de la puissance nécessaire pour alimenter les quatre constructions prévues sur la totalité de l'ancienne parcelle n° 121 (depuis divisée), l'autorisation de construire ne pourra être accordée qu'après renforcement du réseau électrique.

Déclarations de travaux

- lieudit "Les Jossières", parcelle section AC n° 236
M. Lasorca Félice : élargissement d'un balcon. Avis favorable.
- lieudit "Le Rechrédo", parcelle section C n° 121p
Mlle Vindevogel Nathalie : installation d'une piscine.
Avis favorable.
- lieudit "Les Cordons", parcelle section AD n° 144
M. Servaes Dominique : abri de jardin. Avis favorable.
- lieudit "Le Lyaud", parcelle section AB n° 765
MM. Jacquier Alain et Perret-Jeanerret Philippe : abri de machine à bois. Avis favorable sous réserve de l'acceptation et le respect, par les intéressés, des contraintes réglementaires en vigueur en la matière.

Incendie et secours

Lors de la réunion organisée à Thonon-les-Bains le 19 avril dernier, les élus de l'arrondissement avaient, dans le cadre de l'Association des Maires, Adjointes et Conseillers généraux de la Haute-Savoie, envisagé, sur le plan de ce même arrondissement, la création de syndicats chargés de la gestion complète des Centres Principaux de Secours et des Centres de Secours existant dans les communes rattachées à ces centres principaux. A ce jour, 12 syndicats de ce genre ont déjà été créés en Haute-Savoie.

Un projet de statuts a été élaboré. Il vient d'être soumis aux élus des communes rattachées à ces Centres Principaux de Secours.

Après explications préliminaires du Maire, et examen de ce projet, le Conseil municipal a décidé :

- d'approuver la création du Syndicat d'Incendie et de Secours du Chablais, devant regrouper la totalité (ou la plupart) des communes rattachées au Centre Principal de Secours de Thonon-les-Bains ;
- l'adhésion de la commune à ce syndicat ;
- d'approuver les statuts proposés.

Le Conseil municipal a désigné Mme Marie-Paule Roguier, deuxième adjointe et responsable de la commission communale "Service Incendie", et M. Hubert Dubouloz, conseiller municipal, comme délégués de la commune auprès du syndicat à constituer.

Emploi de saisonniers pour travaux communaux

Il est fait appel, comme chaque année depuis un certain temps déjà, à de jeunes lyaudins âgés de 16 à 18 ans pour accomplir des travaux communaux saisonniers, en juillet et août prochains.

Nombre de postes à pourvoir : deux.

Les candidatures seront reçues en Mairie jusqu'au 31 mai 1991.

Enlèvement du gui

Il est rappelé que le gui doit être enlevé le plus tôt possible à chacune de ses apparitions. Ce nettoyage devra avoir été effectué au plus tard à la fin de ce mois.

Réunion du 3 juin 1991

Le Conseil municipal s'est réuni le 3 juin 1991 à 20 h 15.
Était absent : M. Jordan Michel.

Demandes de permis de construire

- lieudit "Les Voigères", parcelle section AE n° 539
M. Détraz Marc : habitation individuelle.
Le Plan d'Occupation des Sols (POS) en cours d'étude ne permet pas de définir actuellement les conditions d'occupation du sol dans ce secteur. Le terrain concerné est situé en dehors des parties actuellement urbanisées. Il est situé dans la zone d'étude du tracé de l'autoroute "Transchablaisienne".
- lieudit "Les Cruets", parcelle section AE n° 64
M. Déage Claude : remise. Avis favorable.
- lieudit "Le Lyaud", parcelles section AB n° 101-102-103-521-524
M. Dubouloz Jean-Claude : habitation collective.
Avis favorable.
- lieudit "Aux Chavannes", parcelle section C n° 958
M. Détraz Pascal : aménagement d'une terrasse en véranda.
Avis favorable.

Bâtiments communaux

Les travaux de maçonnerie pour l'aménagement de la salle communale en salle de classe (en attendant la réalisation d'un nouveau groupe scolaire) ont été confiés à l'entreprise Lasauzet-Miletto. Il s'agit, essentiellement, de la transformation en porte-fenêtre, de la fenêtre (actuellement condamnée) se trouvant sur la façade nord (côté carrefour nouvellement aménagé) du bâtiment Mairie-Ecole.

Voirie

Il est rappelé aux propriétaires riverains des voies communales (chemins communaux ou chemins ruraux) qu'ils ont l'obligation :

- de veiller à ce qu'aucun arbre ou arbuste leur appartenant ne risque (en raison par exemple de déracinement) de s'abattre sur lesdites voies ;
- de dégager ces mêmes voies, avec la plus grande urgence, de tous arbres, arbustes ou branches de ceux-ci, qui, malgré leur vigilance, s'y seraient abattus, pour quelque cause que ce soit.

Prochaine réunion : lundi 1^{er} juillet 1991 à 20 h 15.

DISTINCTION

Le préfet de la Haute-Savoie a décerné à M. René Detry, secrétaire de mairie, la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, au titre de la promotion du 1^{er} janvier 1991, honorant ainsi trente-neuf années au service de la commune.

La population du Lyaud présente à M. René Detry ses chaleureuses félicitations pour cette distinction, et lui adresse ses remerciements les plus amicaux pour sa disponibilité et pour le travail accompli, avec grande compétence et profond dévouement, tout au long de ces 39 années.

LA VIE AU VILLAGE ~ Les vaches et l'électronique

Le reportage qui suit a été réalisé par M. François Chastel, membre du comité du bulletin

Quand vous entendez parler pour la première fois du G.A.E.C des Deux-Savoies, vous croyez d'abord qu'on vous parle d'une histoire de Bretagne.

En réalité, il s'agit du Groupement Agricole d'Exploitation en Commun, constitué à Trossy par MM. Jean et Alain Fillon et Jean-Paul Loridon.

Quand vous allez en voiture du Lyaud à Orcier, vous voyez en arrivant à Trossy, sur la droite, derrière la maison d'Henri Bordeaux, un grand hangar métallique avec plusieurs constructions attenantes.

Nous sommes allés le visiter l'autre jour, M. Moysé et moi, et nous avons été très intéressés.

Il s'agit d'une grande ferme, dont la surface exploitée est de 90 hectares répartis en Trossy, Le Lyaud et Draillant.

Son activité : la production de lait pour la fruitière du Lyaud.

Le troupeau comprend : 75 vaches laitières, de race montbéliarde, aux grandes taches blanches et rouge-brun ; et 80 génisses d'élevage, pour le renouvellement du troupeau, produisant 25 à 30 veaux par an.

Ce qui est le plus intéressant dans cette exploitation, car jusqu'à présent vous n'avez pas appris grand chose de nouveau, ce sont les méthodes d'alimentation.

Le principal est fourni par le fourrage des prairies naturelles et de prairies cultivées en rotation avec les céréales, 15 hectares d'orge et 9 hectares de maïs.

L'alimentation à l'étable, en plus du fourrage grossier, est fournie par un concentré d'orge et de maïs, dans un appareil ressemblant à un gigantesque appareil distributeur de pop-corn.

Quand la vache, qui est libre à l'étable, se présente devant le distributeur, le collier émetteur dont elle est munie, fait tomber exactement la quantité de nourriture nécessaire, calculée par ordinateur, selon son poids et sa production de lait. Le signal est donné par un petit émetteur situé dans le collier.

Toutes les caractéristiques des animaux sont enregistrées dans l'ordinateur : numéro, nom, âge, production, etc. La quantité de nourriture est calculée en conséquence et distribuée au contact du collier. Un simple pianotement permet d'obtenir tous les renseignements désirés.

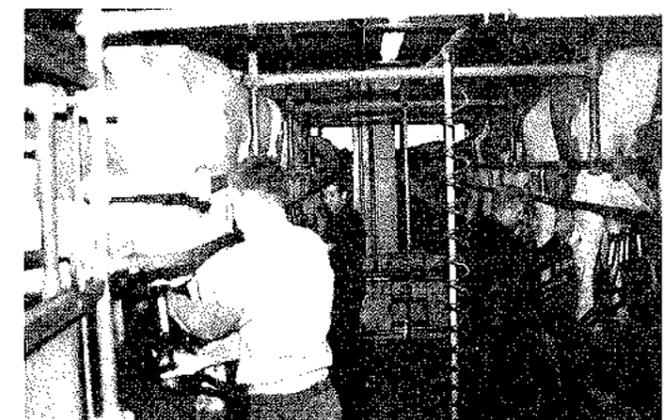
Cette nourriture d'appoint concentrée est conforme aux prescriptions établies en Haute-Savoie pour la production de lait destinée aux fruitières fabriquant du reblochon.

Il n'y a donc pas de nourriture d'ensilage. La production est en moyenne de 5.500 kg de lait par vache et par an.

Le lait est livré deux fois par jour au Lyaud dans un grand ballon remorque. Avec lui est fabriqué le reblochon du Lyaud.

La traite est faite automatiquement au pont et peut être pratiquée dans les pâturages.

Une vingtaine de vaches vont en alpage en été à La Côte d'Arbroz, près de Morzine, du début juin à fin septembre dans un grand troupeau d'une centaine d'animaux.



Pour la reproduction, dans le bureau d'exploitation, on peut voir sur le mur un grand tableau circulaire, tournant selon les dates de l'année et comportant sur les rayons des punaises colorées et numérotées représentant les différentes génisses. En tournant chaque jour la roue devant différents index, on voit immédiatement celles qui vont entrer en chaleur, celles qui doivent être inséminées, la date probable du vêlage, etc.

La fertilisation des prairies est faite naturellement par fumier, lisier de bovin ou de porcin.

Très peu d'engrais chimique est employé. Les contraintes d'environnement sont respectées autant que possible.

Il faut noter que la litière des vaches laitières est fournie par les copeaux de la Menuiserie d'Allinges.

Le contrôle sanitaire est pratiqué systématiquement, plus les interventions pour maladies éventuelles.

Les différents paramètres du lait sont contrôlés : protéines, lipides, germes, celluloses, etc.

Il y a à peu près 80 vêlages par an. Les bâtiments s'étendent sur 1.200 m², il y a quatre tracteurs, une bétailière, le matériel de fenaison. Les moissons sont récoltées par entreprise ou collectivement.

L'avantage de l'exploitation par ordinateur est de mieux répartir l'alimentation dans le courant de la journée, d'éviter le gaspillage et de faire gagner du temps. On dispose de la "mémoire" de l'entreprise instantanément. L'inconvénient majeur est la panne de courant, en particulier à cause de la foudre.

Trois familles vivent sur l'exploitation. Le travail débute à 5 h 30 jusqu'à midi et reprend de 13 h 30 à 20 h le soir. Le fait d'être à plusieurs permet de moduler les temps de travail.

Quelques chiffres pour terminer : une vache laitière vaut environ 8.000 F, un veau de 800 à 1.000 F, une vache de réforme est vendue entre 18 et 21 F le kilo. Le prix du lait oscille entre 2,40 F à 2,50 F le kilo. Il est actuellement en stagnation et aurait tendance à baisser.

Je termine en remerciant MM. Fillon et Loridon pour leur accueil et leur gentillesse.

ÉCOUTONS NOS ENFANTS

Par l'intermédiaire de Mme Pricaz, nous avons voulu connaître les souhaits de nos enfants, réponses subtiles, jugez vous même.

PROPOSITIONS DES CM

- Equiper les murs du préau pour l'escalade.
- Faire un terrain de hand-ball.
- Faire un terrain de cross pour VTT.
- Faire une piste pour skate-board et patins à roulettes.
- Enlever les panneaux de signalisation routière inutile.
- Installer des cages de hand-ball dans la cour.
- Revoir les porte-vélos.
- Faire un parc de jeux pour enfants au champ du Nant.
- Faire un mur de tennis.

PROPOSITIONS DES CE

Nous aimerions avoir un square aménagé dans notre village. Nous voudrions qu'il soit installé dans le champ du Nant. On y trouverait des balançoires, un bac à sable, un toboggan, une fontaine...

Nous aimerions aussi un gymnase, mais nous ne savons pas encore où le mettre, une salle pour pouvoir pratiquer plusieurs activités : danse, basket-ball, hand-ball... Autour de ce gymnase, il y aurait d'autres aménagements : piste pour vélo cross, piste goudronnée, un circuit d'athlétisme...

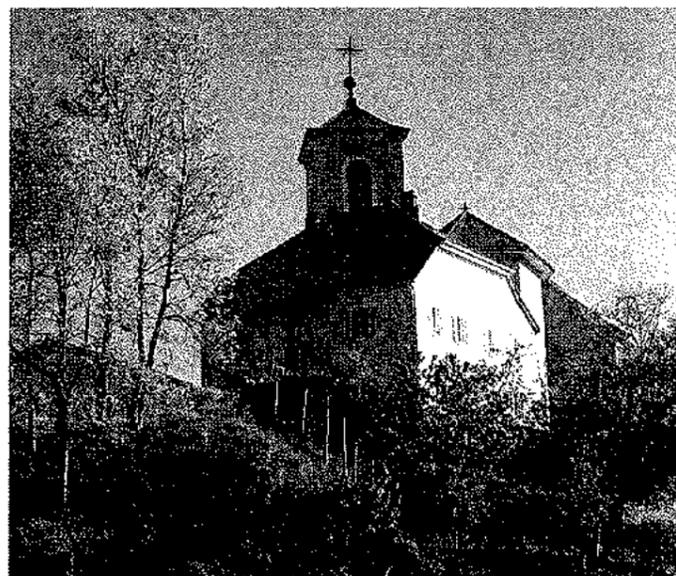
Nous aimerions également avoir une piscine avec trois bassins (une pataugeoire, un moyen et un grand bassin). Et enfin, nous voudrions un poste d'essence pour nos parents.

Ceci mérite bien une réponse de nos élus.

CALENDRIER 1991 DES FÊTES

Date	Organisateur	Activité	Lieu
13.07.91	Conseil municipal	Bal populaire	Le Lyaud
27.07.91 28.07.91	Fête de l'Été avec Radio Cristal	Diverses distractions	Le Lyaud
18.08.91	Association Sportive Le Lyaud-Armoy Tennis-Club Le Lyaud	Animation inter-quartiers Tournoi tennis-foot-boules	Stade Dubouloz Le Lyaud
28.09.91	Paroisses de Le Lyaud-Armoy	Repas	Armoy
09.11.91	Batterie-Fanfare	Repas	Le Lyaud
07.12.91	Société de chasse	Soirée gibier	Armoy

Notre paroisse



Dans un précédent article ont été cités les différents services paroissiaux importants pour la vie paroissiale et, parmi les mouvements apostoliques, un nouveau venu concernant les retraités.

Le conseil économique

Le responsable de la paroisse, c'est le curé ; pas tout seul, cependant. Deux conseils sont prévus pour l'assister dans ses tâches, l'un pour les questions matérielles, l'autre pour l'animation spirituelle.

Le premier n'est pas nouveau. Il s'appelait autrefois Conseil de fabrique, puis Conseil paroissial. Il groupait quelques personnes, en général des hommes. Son rôle, assez important avant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, s'était peu à peu réduit à l'approbation des comptes paroissiaux.

Actuellement, l'appellation officielle est : Conseil paroissial pour les affaires économiques. Outre le curé, il comprend : Jean Bastard, André Cornier, Annie Fillon, Armande Fillon, Bernadette Jordan, Christiane Lugrin, Claude Roguier. Il reçoit l'approbation de l'évêque.

Il concourt, avec le curé, à l'administration des biens de la paroisse. Et le curé a le devoir de requérir l'avis de ce Conseil pour toute décision matérielle, financière, d'une certaine

importance. A ce groupe, la charge de porter les soucis matériels, d'en informer la communauté, de prévoir les travaux nécessaires et leur financement...

L'équipe pastorale

L'autre rouage paroissial essentiel, c'est l'équipe animatrice de paroisse ou Conseil pastoral de paroisse. Le nom se cherche encore, sa tâche aussi. Cette équipe est composée de représentants des mouvements apostoliques et des services existant dans la paroisse. Elle a pour mission de permettre et de soutenir l'animation de la vie paroissiale. Elle aura, à l'avenir, plus de responsabilités, du fait qu'un curé aura en charge une moitié de secteur ou même tout un secteur pastoral.

Le mouvement chrétien des retraités

Parmi les mouvements d'apostolat, il en est un qu'il convient de présenter ici, le mouvement chrétien des retraités, pour le situer par rapport au club de 3^e âge "Rencontre".

Depuis 1990, un groupe s'est mis en place. Une dizaine de personnes se retrouvent une fois par mois. On veille à ce que les réunions ne se fassent pas au même jour que le club. Ainsi, les mêmes personnes peuvent participer aux deux groupes. Les anciens se retrouvent au club pour les activités de distraction. Au mouvement chrétien des retraités, dont les trois mots-clés sont : spiritualité, apostolat, amitié, ils se retrouvent pour la réflexion. Il n'y a donc pas concurrence, mais plutôt complémentarité.

G. Richard

Un grand projet

L'amélioration du patrimoine est un souci constant des générations successives de Lyaudins. Une preuve au siècle dernier : l'église construite aux frais d'un groupe d'habitants. Et depuis, que de réalisations, par la commune ou la paroisse !

A la paroisse, un grand projet est lancé : après divers travaux de restauration à l'église (sonorisation, électricité, peinture, etc.), installer au chœur un orgue, un véritable orgue à tuyaux ! Le faire construire de toutes pièces eût été irréaliste. En acquérir un d'occasion et le restaurer, c'est possible. Un orgue, c'est un instrument de musique incomparable. Il servira pour le culte, à de belles cérémonies liturgiques et même à des concerts pour notre culture.

Une dépense d'environ 350.000 F. Pour "boucler" le financement, une souscription est lancée. Toutes les familles, qui le souhaitent, sont invitées à faire leur don, en argent liquide ou par chèques (à l'ordre de la paroisse du Lyaud).

Le Conseil paroissial pour les affaires économiques.

LA VOIRIE MUNICIPALE



DES CARREFOURS REFAITS A NEUF

Dans notre numéro de janvier, nous vous avons déjà parlé de la transformation des carrefours aux principales entrées du village : réfection des conduites d'eau et d'égoûts, mise en souterrain des fils électriques, aménagement des entrées et d'un rond-point. Les travaux étaient alors en fin de réalisation et il nous était difficile par conséquent de vous parler de leur coût et de leur financement.

Comme promis, voici quelques précisions sur le sujet. Le montant des travaux s'élève à environ 1.460.000 F



auquel il faudra ajouter les honoraires dus à la Direction de l'Équipement (46.000 F). Soit un montant total avoisinant les 1.500.000 F. Cette somme est financée à hauteur de 355.000 F par l'Etat et 440.000 F par le Conseil général, le reste étant à la charge de la commune.

Cet été, les carrefours et le rond-point seront fleuris. En attendant, pour votre sécurité, quelques recommandations : le "rond-point" situé près de la fruitière possède une spécificité. Les personnes venant du carrefour de l'ancienne porcherie (l'actuel hangar communal) et se rendant sur la place du village n'ont pas à tourner autour du rond-point, elles doivent aller tout droit comme auparavant. Enfin, à l'instar du giratoire de la place du village, la priorité est à droite.



LE CHAMP DUNAND DEVIENT PROPRIÉTÉ COMMUNALE

L'espace vert qui agrémentait si joliment le centre du village est désormais propriété de la collectivité. Il appartenait au Bureau de Bienfaisance de Reyvroz à qui M. Dunand en avait fait don, il y a longtemps déjà.

La commune du Lyaud l'a définitivement acquis pour la somme de 500.000 F afin que tous, habitants et touristes, puissent en profiter.

Le saviez-vous ?

TOPOGRAPHIE-ALTIMÉTRIE

A l'intention des nouveaux habitants, mais aussi pour le rappeler à ceux qui connaissent Le Lyaud depuis leur plus tendre enfance, il paraît utile de dire :

- que le territoire de la commune est limité : au nord, par celui de la commune d'Armoy et le torrent des Dranse ; au sud, par ceux des communes d'Orcier et de Vailly ; à l'ouest, par celui de la commune d'Allinges ; à l'est, par celui de la commune de Reyvroz,
- que la commune a une superficie approximative de 917 hectares,
- que son point le plus bas (au niveau de la Dranse) est de 440 m d'altitude, que son chef-lieu (Mairie) est à 682 m, que son point le plus haut (les Hermones) est de 1412 m,
- que la voirie communale a une longueur de 13,385 km, que la voirie rurale a une longueur de 13,199 km.

DÉMOGRAPHIE

Le 5 mars 1990 à 0 heure (dernier recensement), la commune comptait 870 habitants, soit une progression de 35,10 % par rapport au recensement de 1983.

O.P.A.H. DU PAYS DE LA CÔTE EN CHABLAIS

RÉSULTATS DE L'ETUDE DE RÉALISATION - Décembre 1990

I - LE PARC DE LOGEMENTS

a) Logements totaux :

413 logements totaux ont été dénombrés sur la commune. Ils sont répartis comme suit :

- Propriétaires occupants 261 63,2 %
- Locations à l'année en résidence principale 43 10,4 %
- Locations saisonnières 6 1,5 %
- Résidences secondaires 59 14,3 %
- Logements vacants 44 10,6 %

b) Logements de plus de 20 ans :

241 logements ayant plus de 20 ans ont été dénombrés sur la commune. Leur répartition est la suivante :

- Propriétaires occupants 109 45,2 %
- Locations à l'année en résidence principale 40 16,6 %
- Locations saisonnières 4 1,7 %
- Résidences secondaires 45 18,7 %
- Logements vacants 43 17,8 %

c) Logements concernés par l'O.P.A.H. :

72 logements remplissent les conditions de recevabilité pour l'attribution d'une aide financière (logements de plus de 20 ans n'ayant pas les trois éléments de confort de base : W-C, salle de bains, chauffage central). Ils se répartissent comme suit :

- Logements occupés par leur propriétaire . 28 39 %
- Logements loués 5 7 %
- Logements vacants 39 54 %

III - PROJETS DE RÉNOVATION (ANAH - PAH) (recensés au 15/10/90)

LE LYAUD	Nbre	%
Propriétaires occupants	4	100
Locations à l'année en résidence principale	—	—
Logements vacants	—	—
Total logements rénovés	4	100

III - CONCLUSION

Les éléments importants à noter, sont :

- un nombre élevé de résidences principales (73,6 %), mais cependant relativement peu de logements locatifs (10,4 %);
- un taux de vacance assez élevé (10,6 %) si l'on se réfère aux moyennes constatées sur l'ensemble du Pays de la Côte (7 %) et du département (9 % pour les communes de 200 à 2.000 habitants);
- un parc ancien important puisque 58 % des logements ont plus de 20 ans;
- un potentiel intéressant de logements susceptibles de rentrer dans le cadre de l'OPAH puisque 17,5 % des logements remplissent les conditions de recevabilité pour l'attribution d'une aide financière, notamment des possibilités importantes de rénovation dans le parc vacant (39 logements);
- un nombre très faible de projets de rénovation (4) au regard du potentiel de logements à rénover aussi bien dans le parc vacant que chez les propriétaires occupants.

Le saviez-vous ?

Quand on arrive pour la première fois au Lyaud, on reste perplexe :

- la plaque du nom de la commune à l'entrée du village porte le nom de "LE LYAUD";
- la carte Michelin et la carte I.G.N. portent le nom "LYAUD";
- le bulletin paroissial parle de la paroisse du LYAUD;
- le bulletin communal parle de la commune de LE LYAUD.

Je me suis reporté à la grammaire Larousse de ma mère (ça fait sérieux, 1912). Il y est dit : *Les articles contractés sont formés par la réunion des articles définis le, les, avec les prépositions à, de; les articles définis contractés sont : au, pour à le; aux, pour à les; du pour de le; de, pour de les; on contracte l'article : devant les mots pluriels : aux amis, des villes devant un mot masculin singulier, commençant par une consonne ou un H aspiré.*

On peut donc conjuguer (avec l'aide du calendrier des Postes) : je vais au Lyaud, tu vas à La Vernaz, il va au Biot, nous allons au Grand-Bornand, vous allez à La Forclaz, ils vont au Lyaud.

Ce qui serait intéressant de savoir, c'est pourquoi Le Lyaud a été amputé de son article par les instances géographiques ?

F.C.

GESTION FINANCIÈRE

I - EXPOSÉ PRÉLIMINAIRE

Le budget et le compte administratif, avec leurs annexes, sont les documents de base de la vie communale, au niveau des problèmes financiers.

Le budget de la commune décide, a priori, toutes les interventions du Conseil municipal ayant une incidence financière au cours de l'année concernée.

1. Budget primitif et budget supplémentaire (ou additionnel)

Chaque commune a, pour une année donnée, un budget et un seuil, qui doit comprendre la totalité des opérations financières prévues et autorisées pour l'année en cause.

Le budget est voté en deux temps :

- le budget primitif qui fixe l'essentiel des recettes et des dépenses prévisibles pour l'année qui commence;
- le budget supplémentaire (ou additionnel) qui est établi aussitôt après la clôture de l'exercice présent et du compte administratif de cet exercice.

2. Le compte administratif ne fait qu'enregistrer au jour le jour les opérations, tant en recettes qu'en dépenses, qui sont effectuées, et décrit ainsi la gestion réelle du Conseil municipal au cours de l'exercice.

Il y a donc, chronologiquement, trois "temps forts" dans la gestion financière communale :

- le budget primitif (pour l'exercice de l'année en cours);
- le compte administratif (pour l'exercice de l'année écoulée);
- le budget supplémentaire (qui fait suite au budget primitif, pour l'année en cours).

II - BUDGET PRIMITIF 1991

Quelques points de repère sur le budget primitif de l'année en cours (1991) :

Section de fonctionnement :

Dépenses

• Frais de personnel	481.000,00 F
• Travaux et services extérieurs	343.000,00 F
dont :	
entretien de terrain	25.000,00 F
entretien dans les bois et forêts	82.000,00 F
entretien de bâtiments	40.000,00 F
entretien de voirie et de réseaux	10.000,00 F
entretien de matériel, outillage et mobilier	50.000,00 F
électricité, eau, assainissement	100.000,00 F
• Allocations-subventions	56.000,00 F
• Participations et contingents	
dont :	
participations aux dépenses de fonctionnement des collèges publics	4.000,00 F
frais de garderie des bois communaux	23.000,00 F
contingent pour service incendie	27.000,00 F
participation à charges inter-communales :	
syndicat d'électricité	37.000,00 F
• Frais de gestion générale	121.000,00 F
• Frais financiers	115.000,00 F

Recettes

• Produits de l'exploitation	321.000,00 F
dont :	
vente d'eau	190.000,00 F
taxe d'enlèvement des ordures ménagères	121.000,00 F
• Produits domaniaux	276.000,00 F
dont :	
coupe de bois	270.000,00 F
• Recouvrement-subventions	248.000,00 F
dont :	
fonds frontaliers	146.000,00 F
• Contributions directes	541.744,00 F
• Dotations versées par l'Etat	592.535,00 F
• Impôts indirects	161.000,00 F
dont :	
taxe additionnelle aux droits de mutation	80.000,00 F
taxe sur l'électricité	80.000,00 F

Section investissement :

Dépenses

• Remboursements d'emprunts	144.000,00 F
• Acquisition biens meubles et immeubles	890.000,00 F
dont :	
acquisition de terrains	510.000,00 F
acquisition de matériels divers	380.000,00 F
• Travaux de bâtiment et de génie civil	1.069.000,00 F

Recettes

• Subventions d'équipement, dons et legs	509.981,00 F
• Fonds concours particuliers	300.000,00 F
• Prélèvements sur recettes de fonctionnement	519.319,00 F
• Taxe à la valeur ajoutée (TVA)	100.000,00 F
• Taxe locale d'équipement (TLE)	10.000,00 F
• Produits des emprunts	500.000,00 F

Balance générale :

section de fonctionnement	
dépenses	1.446.000,00 F
recettes	2.140.319,00 F
section d'investissement	
dépenses	2.134.300,00 F
recettes	1.439.981,00 F
résultat global	3.580.300,00 F 3.580.300,00 F

III - DETTE DE LA COMMUNE AU 1^{er} JANVIER 1991

Dette en capital	1.405.160,91 F
Annuités	258.162,44 F
Remboursement en capital	143.813,47 F
Intérêts	114.348,97 F

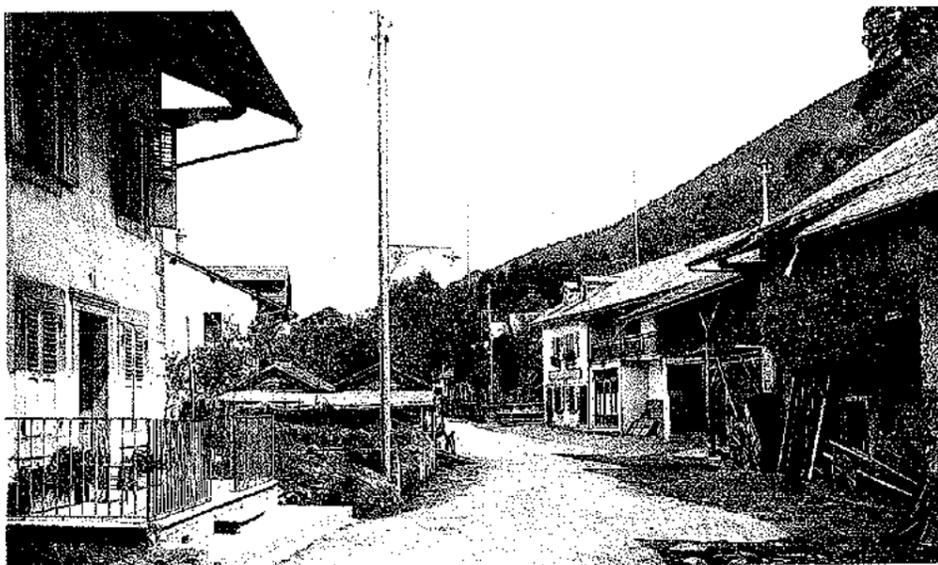
IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Taxe d'habitation	4,88 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4,71 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	27,88 %
Taxe professionnelle	12,41 %

LA VIE AU VILLAGE ~ Nos commerçants

Sept. Ils sont sept à exercer leur activité sur la commune. Certains vous sont déjà familiers parce que, tout au long de l'année, ils sont à votre service ; les autres, moins connus, ne s'adressent pas directement à vous mais participent tout autant à l'activité de notre village. Voici, en quelques mots, un tour d'horizon de nos commerçants.

La rue commerçante du village au début du siècle



LA FRUITIÈRE: DES PROJETS RÉGIONAUX

La Savoie est connue pour ses fromages, essentiellement la tomme et le reblochon. Jean Meynet les fabrique depuis 1947 et à la fruitière du Lyaud depuis 1969. Les reblochons sont produits à partir du lait des agriculteurs de la région. Si une partie est consommée sur place, l'essentiel est destiné à la vente hors de la commune par l'intermédiaire d'un grossiste d'Annecy.

Ainsi, tous les jeudis, un camion vient chercher les quelques 400 à 600 reblochons fabriqués chaque jour. Bien entendu, la fruitière propose également le nécessaire pour les fondues, raclettes et autres plats régionaux... mais on a rien découvert si on ne goûte pas à la fameuse "tomme blanche", une spécialité maison.

LE CAFÉ DES BRUYÈRES

"Un village sans Café, ça n'est pas un village". Le Café est un lieu de rencontre et de discussion irremplaçable. Autour d'un bon verre, les langues se délient, les rires fusent et la bonne humeur s'installe. Le Café des Bruyères est de ces lieux-là. Maurice et Michèle Piccot en sont les propriétaires depuis 18 ans. Depuis 18 ans, ils participent à l'animation du village en permettant aux habitants du Lyaud et aux clients de passage d'échanter leur soif.

L'animation prend tout son sens au moment de la Vogue en février lorsque le Café fait office de restaurant et propose la "cochonaille" au menu. Victime de son succès, le Café regorge de monde. Il vous faudra donc réserver longtemps à l'avance pour avoir la chance de déguster les célèbres atriaux de "Chez Piccot".

LA BOULANGERIE

Il fut un temps où chaque famille cuisait son pain dans des fours répartis en différents endroits du village. Dès les années 30, un boulanger remplit cet office. Aujourd'hui, et cela depuis 40 ans, Gabriel Néplaz assure la fonction. Et on peut dire qu'il connaît son métier puisque "Gaby" (c'est son surnom) l'exerce depuis l'âge de 13 ans. Aidé de Denise, son épouse, il propose du pain

sous toutes ses formes : "pains longs", baguettes, pains farinés ou complets. La pâtisserie, quant à elle, est préparée par Alain, leur fils. Maintenant un bon "tuyau" : s'il vous arrive d'avoir une visite imprévue après 19 h 30 et de vous apercevoir que la huche à pain est vide, passez donc par "la porte de derrière" (... ?) de la boulangerie et allez voir "la Louise", La maman de Gaby aura toujours "quelque chose pour vous dépanner".

Ouverture : 6 h 30 - 19 h 30. Fermeture le jeudi et le dimanche après-midi.

NÉPLAZ ET FILS

En octobre 1962, Henri Néplaz, ancien représentant de commerce, s'installe à son compte. Au début, son activité de grossiste se limite à la confiserie. Elle ne va pas cesser de s'élargir et s'étend jusqu'à l'alimentation générale aujourd'hui. L'entreprise Néplaz est devenue "Néplaz & Fils" en 1988, Henri et Régine ayant passé le relais à Etienne.

Malgré ses cinq employés, elle reste donc une affaire familiale. Mais une affaire qui fournit des magasins d'alimentation, des boulangeries, des hôtels et colonies dans tout le Chablais (y compris Le Lyaud) et aussi jusque dans la Vallée de l'Arve, des Gets ou de Bellevaux. Un bel exemple de dynamisme, non !

L'ÉPICERIE: LA CAVERNE D'ALI BABA

Il y a des magasins où l'on trouve de tout. Tel est le cas de l'épicerie Joly. Du kilo de tomates au rouleau d'essuie-tout, de la carte postale à la plaque de beurre, le "magasin" est une vraie caverne d'Ali Baba. Une caverne dont l'hôtesse se prénomme Suzanne. Non seulement elle vous servira ce dont vous avez besoin, mais aussi vous conseillera si vous ne savez quoi préparer pour le repas du midi. Et si vous savez la prendre, elle vous racontera une histoire de l'ancien temps comme elle en a le secret. Dans tous les cas, Suzanne et son épicerie vous seront d'un grand secours.

Ouvert tous les jours de 9 h à 12 h et de 16 h 30 à 19 h, sauf le jeudi et le dimanche après-midi.

LA VIE DE NOS SOCIÉTÉS ~ LE LYAUD - ARMOY

LE CLUB "RENCONTRE"

Pour le premier repas en commun de l'année 1991, les membres du Club "Rencontre" ont décidé de renouer avec la tradition de la Vogue et de déguster les délicieux boudins et atriaux confectionnés par Raymond et cuisinés à la perfection par Michèle, ainsi que la fameuse sauce "coffe".

C'est dans une ambiance chaleureuse et avec des : "Il y a bien... ans que je n'en ai pas mangé... !" et des "Tu te rappelles... ?".

Qui, ce fut une joyeuse journée et personne ne fut incommodé par ce repas peut-être riche en calories, mais surtout en joyeuse humeur.



DES ÉCHOS DE LA BATTERIE-FANFARE

La Batterie-Fanfare n'a pas, comme certains animaux de nos régions, attendu la fin de l'hiver pour sortir de sa tanière. En février déjà, elle animait la "Carnaviule" à Saint-Gingolph, en avril la Fête des Jonquilles à Reignier, en mai la cérémonie de l'Armistice et la Fête des Mères au Lyaud.



1966 : la Sainte-Cécile - Chez Solange, "La Grenette"

De gauche à droite : Robert Bastard, Gaston Cote, Etienne Bel, Jacques Fillon, Rémy Fillon, Roger Detry, J.-P. Fillon, J.-C. Deville, Daniel Bondaz, Jean Lugin, Etienne Néplaz, Louis Jordan, François Fillon, Martial Lugin, Hubert Dubouloz, Jean Randon, Bruno Boegat, Alain Néplaz, Guy Néplaz, Maurice Cote, Paul Fillon. A genoux : Michel Boegat, Max Giroud, Gabriel Néplaz, François Fillon, J.-C. Dubouloz.

Elle a cependant profité de "l'entre-saison" pour apprendre un nouveau morceau : "La Bouchet" de Ferdinand Muteau qu'elle aura plaisir à vous interpréter à l'occasion de ses sorties lyaudines.

L'acquisition d'un nouveau tambour (coût : 5.000 F), lui a permis de renforcer la partie "percussions". En projet également, le remplacement de certaines chemises d'été et de la grosse caisse dont l'ancienneté commence à se faire cruellement entendre.

L'Echo du Haut-Chablais participera comme chaque année au Festival des Batteries-Fanfars, qui aura lieu le 7 juillet à Bons.

Durant l'été, la Batterie-Fanfare animera les rues du village par l'organisation de "concerts-surprises" dans les quartiers. Alors tendez l'oreille et préparez vos mains pour applaudir !

SACRÉE PAROISSE

Une soirée organisée avec des vedettes de qualité, on n'est pas prêt de l'oublier. C'est ce qui c'est passé le 20 avril 1991 au repas de la paroisse.

Les invités : Carlos (Yvette Fillon), Johnny Halliday (Jocelyne Bel), Rita Mitsoukos (Fabienne Meynet), Mireille Mathieu (Claude Roguier), Annie Cordy (Pierrette Decroux), les 3 papys (Fabienne Fillon, Michèle Meynet, Jocelyne Bel), les années 60 (Catherine Cornier), et les Vamps en vedette américaine plus vraies que les vraies... avec les sympathiques Christiane Lugin et Marie-Paule Roguier.

Lorsque l'on pense que 2 heures de répétition ont suffi pour mettre sur pied un tel spectacle, cela tient de l'exploit.

Bravo à toutes les vedettes d'un soir et aux organisateurs, ainsi qu'à l'animateur-présentateur, M. André Cornier.

Soirée tonique qui remet les esprits au beau fixe.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU LYAUD ET D'ARMOY

Durant la semaine du 4 au 9 février, nous avons eu la joie de faire participer une soixantaine d'enfants à un stage de skis de piste à Hirmentaz, de la classe cours élémentaire 1^{re} année au cours moyen 2^e année. La réussite fut totale : pas de flocon ni de nounours, que des étoiles ou des flèches pour couronner le succès de ces enfants. Une petite pensée à tous les grippés de la semaine ; le froid, la neige, le givre étaient au rendez-vous.

Ces sorties ont été financées par le loto à Le Lyaud le 2 décembre et le thé-dansant à Armoiy le 2 mars, lesquels nous ont permis de renflouer la caisse.

Nous remercions les parents d'élèves pour leur présence et surtout toutes les autres personnes qui nous font le plaisir d'une visite.

Quant au thé-dansant, nous ne manquerons pas de tirer un grand coup de chapeau à l'orchestre qui nous assure l'ambiance d'année en année. Un grand merci aussi aux papas musiciens bénévoles - il faut le faire - ainsi qu'à Bernard Colloud pour toute son aide matérielle, très appréciée.

Nous avons programmé des sorties piscine que nous avons dû malheureusement annuler en toute dernière minute. Nous nous permettons de vous rappeler à cette occasion que le but de l'Association, défini par les statuts, est d'aider à financer les activités scolaires et extra-scolaires souhaitées par les Enseignants. En ce qui concerne les enfants du cours moyen, ils participeront à une sortie "montagne" dans la Vallée de Chamonix, organisée par leur instituteur M. Fabre. Nous n'oublions pas les classes maternelles. Nous continuons, comme par le passé, à financer du matériel de jeux (matériel pédagogique très cher et très souhaité par les institutrices).

ACTIVITÉS DU CLUB DE TENNIS DU LYAUD

Le Club de tennis vous propose :

- Le 18/08/91
TOURNOI INTERQUARTIERS
Tennis-Foot-Boules.
- Le 15/09/91
TOURNOI DOUBLE MIXTE
Ouvert à tous les membres du Club.

Pour tous renseignements complémentaires,
contacter :

- Mme Geneviève MERMET :
au 50 73 92 86
- M. Claude RICHARD :
au 50 70 52 46

ASSOCIATION SPORTIVE LE LYAUD-ARMOY

Résumé de la saison 1990/91

La deuxième saison de l'entente Le Lyaud-Armoiy se termine après un magnifique parcours de l'équipe fanion qui manque l'accession en promotion d'excellence arbitrairement ; saison remarquable des joueurs qui attirèrent au stade un nombre de plus en plus important de spectateur.

L'équipe seconde, après un excellent début de championnat, manque également de peu la montée : absence de rigueur et de constance, peu de motivation de certains joueurs, ont empêchés la réussite du projet de début de saison.

La trois a fait son devoir, toujours remaniée et composée de ceux qui voulaient bien jouer (entre 16 et 48 ans) ; elle accomplit une saison courageuse.

Les cadets, en entente avec Allinges, ne terminèrent pas leur championnat. Dommage, problèmes d'adolescents. Ils feront partie du groupe seniors pour 1991/92.

Nos rares minimes et pupilles, toujours avec Allinges, accomplirent un bon trajet dans leurs poules respectives ; un peu déracinés, il est vrai.

Les poussins, après une première partie époustouflante (1^{re} place avec un goal average impressionnant), termine en milieu de tableau dans une série supérieure.

Quant aux débutants, ils démontrèrent leurs qualités naissantes aux travers des plateaux organisés dans la région.

Quant aux manifestations, la soirée de la Saint-Sylvestre à Armoiy fut un grand succès dans une chaude ambiance jusqu'à l'aube. L'expérience sera reconduite le 31 décembre 1991. Merci à ceux qui assurèrent cette réussite (service-animation).

Tout comme le traditionnel tournoi d'été à Armoiy, pour Le Lyaud en juillet renaîtra le tournoi interquartier associé avec le tennis. Nous vous y attendrons nombreux.

Rappel du comité 1991/92

- **Président** : Bernard Bel
- **Vices-présidents** : Michel Meynet, Pierre Ghio
- **Secrétaires** : Claude Roguier, Philippe Marclay
- **Treasorier** : J.-Yves Meynet
- **Entraîneurs seniors** : François Beaugez puis Alain Frossard à qui nous adressons un grand merci pour son dévouement.
- **Entraîneur des jeunes** : Serge Lesec

A noter que le président du District de Football vient de décerner au secrétaire, Claude Roguier, la médaille d'argent du district de Haute-Savoie pour ses quatorze années consacrées comme joueur et dirigeant du club.



Les poussins 1990/91

LE COURRIER DE NOS LECTEURS

Geneviève et Patrice Courvoisier
Le Lyaud et C.P. 22, CH - 1226 Thônex

Chers amis Lyaudins,

Nous avons lu intégralement et avec grand intérêt le Bulletin communal d'information de janvier 1991. Nous avons même été passionnés par l'analyse de M. René Détry sur les origines du village et de son nom : étonnant !

Ceci nous a donné envie de participer à votre entreprise en apportant notre contribution pour un prochain Bulletin semestriel, tout d'abord en disant à tous à quel point nous nous félicitons d'avoir installé nos pénates au Lyaud. Ce n'est pas un pur hasard, puisque nous sommes liés aux Barbizet et que Michel est natif de l'endroit. C'est lui qui nous y a attirés et nous avons eu le coup de foudre. Nous avons été bien accueillis, tant par la population que par les responsables de la commune, et nous nous y sentons bien.

Laissez-nous maintenant vous raconter une anecdote qui donne tout son poids au mot "coïncidence" : peu après notre acquisition de la

"Maison Dubettiez", nous avons découvert au fond de la grange un très vieux vélo en assez piteux état. Il portait une plaquette en aluminium indiquant "Joseph Dubettiez, 11, av. Simon-Bolivar, Paris 19^e-1936".

Jusque là, rien d'extraordinaire ; ceci prouve seulement que la famille Dubettiez avait vécu à Paris et que Monsieur Dubettiez, en prenant sa retraite au Lyaud, y avait logiquement apporté son vélo. Ce qui est plus étonnant, c'est que votre serviteur, avant de venir à Genève et d'y fonder sa famille, était né et avait vécu à Paris, rue de la Mouzaïa (nom berbère, qui commémore une victoire des Français en 1833 en Algérie), dans... le 19^e arrondissement. La rue de la Mouzaïa débouche dans l'avenue Simon-Bolivar !

Dans les années 50, alors en culottes courtes, empruntant l'avenue Simon-Bolivar pour me rendre à l'école, j'ai probablement croisé M. Dubettiez, avant d'acheter sa maison plus de 30 ans après et d'y découvrir son vélo.

Quand nous sommes là, arrêtez-vous pour nous dire un mot ou boire un "chti canon", cela nous fera plaisir !

PHOTO SOUVENIR

La classe de Madame Badie en ????



De gauche à droite (en haut) :
Cécile Deville, Marie Deville,
Louise Bondaz, Berthe Perrière,
Odette Naz, Lucette Michoud.

Au deuxième rang (au centre) :
Irène Détraz, Dorine Grandaz,
Maria Fiorèse, Marie-Louise
Berthet, Marie-Louise Dubouloz,
Valérie Deville, Marie Perrière,
Suzanne Fillon,
Mme Badie, institutrice.

Au troisième rang (en bas) :
Anaïse Bastard, Anne-Marie
Bouchet, Marie Jordan, Colette
Jordan, Claudine Néplaz, Paulette
Néplaz, Olga Détry, Solange
Fillon.

Bloc Notes

Naissances

- 2 décembre 1990 : Couëdel Ronan Jimmy Louis Pierre
- 14 décembre : Favre-Victoire François Daniel
- 16 décembre : Six Thiphaine Raphaëlle Marie
- 11 janvier 1991 : Détraz Claire Anne-Marie Odette
- 28 février : Fillon Kévin Didier
- 14 mai : Vesin Amandine Natacha
- 22 mai : Favre Nathaël

Mariages :

- 27 avril 1991 : Lallet Sébastien Grégory
et Delvigne Isabelle Murielle
- 11 mai : Côte Thierry Maurice
et Blanc Evelyne Marie-Claire
- 8 juin : Martin Gilles Raymond
et Emmanuelli Nathalie Sybille

Décès :

- 7 avril 1991 : Quillet Elie Louis Bertin

Mairie :

Le secrétariat de la mairie est ouvert les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, de 9 h à 11 h 30, à l'exclusion des jours fériés.
Tél. 50 73 90 51.

Urgences :

Pompiers : tél. 18
(à utiliser avec discernement ; lire dès maintenant, et avec une très grande attention, l'article relatif à ce sujet inséré dans le présent bulletin).
Gendarmerie : tél. 50 71 09 20

Santé :

Hôpital de Thonon-les-Bains : tél. 50 26 77 77
Cabinet médical à Le Lyaud :
Docteur Machetto Laurence, tél. 50 70 54 11
Infirmière libérale à Le Lyaud :
Mme Pommery Nelly, tél. 50 73 90 40
ADMR (Aide à domicile en milieu rural) :
responsable Travail (s'occupant notamment de la constitution des dossiers) :
Mme Jordan Bernadette, tél. 50 73 90 66.

Responsables d'associations, sociétés ou clubs organisateur de manifestations

Batterie-Fanfare
"L'Echo du Haut-Chablais"
Monsieur Cote Maurice
"Les Trois-Partieux"
Tél. 50 73 94 14

Association Sportive
Le Lyaud-Armoiy
Monsieur Bel Bernard
"Chef-lieu" - Le Sojo
Tél. 50 70 52 65

Tennis-Club de Le Lyaud
Monsieur Faguer Christian
"Le Crêt à Favre"
Tél. 50 73 92 30

Entente Armoiy-Le Lyaud
Gymnastique
Madame Lereboullet Odette
"Les Couattons"
Le Choucas
Tél. 50 73 90 60

Société Communale
de Chasse
Monsieur Bel Denis
"Chef-lieu"
Tél. 50 73 93 98

Conseil
des Parents d'Elèves
Monsieur Fillon Jean
"Les Cordons"
Tél. 50 73 95 43

Club "Rencontre"
Madame Inglin Renée
"Chef-lieu", 50 73 92 11
Madame Yvette Fillon
"Les Cruets", 50 73 95 25

Conseil paroissial pour les
affaires économiques
Monsieur Cornier André
"Les Devants"
Tél. 50 73 95 08

Radio-Cristal
Monsieur Chavanne Yves
Orcier
"Les Grands-Champs"
Tél. 50 73 91 04

Cross jeunes ou adultes
Monsieur Jacquet Philippe
"Les Jossières"
Tél. 50 73 93 10

SUR LE CHEMIN DES ECOLIERS

RENTRÉE

Composition des Ecoles - Année scolaire 1990/91

- Le Lyaud : 2 classes primaires :
30 élèves CE1-CE2 : Mlle Véronique Béliet
24 élèves CM1-CM2 : M. Rémy Fabre
- Armoy : 1 classe primaire :
26 élèves CP-CE1 : Mme Arlette Perrin
(cette classe se situe au-dessous de la salle polyvalente)
2 classes maternelles : 40 élèves :
Mme Sylviane Pricaz - Mlle Claudine Lazack

En ce qui concerne la rentrée scolaire 1991/92, la création d'une 4^e classe primaire a été accordée par l'Inspection d'Académie. Elle sera située provisoirement au Lyaud, salle des fêtes (côté Mairie). Pour ce faire, quelques aménagements seront effectués par la municipalité.

Composition des Ecoles pour l'année 1991/92

- Le Lyaud : 3 classes primaires
CE1-CE2 : 23 élèves : Mme Arlette Perrin
CE2-CM1 : 23 élèves : Mme Elisabeth Tournier
CM1-CM2 : 24 élèves : M. Rémy Fabre
- Armoy : 1 classe primaire CP : 18 élèves
avec Mme Morel-Chevillet qui sera à mi-temps ; à ce jour, nous ne connaissons pas la personne qui assurera l'autre mi-temps.
2 maternelles : 45 élèves : 19, 3 ans / 17, 4 ans / 9, 5 ans
avec Mme Sylviane Pricaz ; à ce jour, le nom de sa collègue ne nous a pas été communiqué.

PRATIQUE

Directrice de la Maternelle d'Armoy : Sylviane Pricaz, tél. 50 70 54 32. Directrice de la Primaire Le Lyaud : Arlette Perrin, tél. 50 73 93 92.

Rappel des horaires scolaires :

- Matin 8 h 30 - 11 h 30
- Après-midi 13 h 30 - 16 h 30

Les enfants ne peuvent être accueillis, et sous la responsabilité du maître, que 10 mn avant la rentrée, pour des raisons de sécurité et d'assurance.

Calendrier des vacances scolaires 1991/92 - 1992/93 :

Une modification du calendrier scolaire est intervenue en mars dernier avec le rétablissement des 3 zones (pour les vacances de février et printemps 1992, voir astérisque en bas du tableau).

	Zones	1991-1992*	1992-1993
Rentrée des personnels enseignants	A-B-C	Lundi 9 septembre 1991	Mercredi 9 septembre 1992
Rentrée des élèves	A-B-C	Mardi 10 septembre 1991	Jeudi 10 septembre 1992
Vacances de Toussaint	A-B-C	du samedi 26 octobre 1991 au lundi 4 novembre 1991	du samedi 24 octobre 1992 au lundi 2 novembre 1992
Vacances de Noël	A-B-C	du samedi 21 décembre 1991 au lundi 6 janvier 1992	du samedi 19 décembre 1992 au lundi 4 janvier 1993
Vacances d'hiver	A	du samedi 15 février 1992 au lundi 2 mars 1992	du samedi 27 février 1993 au lundi 15 mars 1993
	B	du samedi 22 février 1992 au lundi 9 mars 1992	du samedi 20 février 1993 au lundi 8 mars 1993
	C	du samedi 29 février 1992 au lundi 16 mars 1992	du samedi 13 février 1993 au lundi 1 ^{er} mars 1993
Vacances de printemps	A	du samedi 11 avril 1992 au lundi 27 avril 1992	du samedi 24 avril 1993 au lundi 10 mai 1993
	B	du samedi 18 avril 1992 au lundi 4 mai 1992	du samedi 17 avril 1993 au lundi 3 mai 1993
	C	du samedi 25 avril 1992 au lundi 11 mai 1992	du samedi 10 avril 1993 au lundi 26 avril 1993
Vacances d'été	A-B-C	du mercredi 8 juillet 1992 au jeudi 10 septembre 1992	du mercredi 7 juillet 1993 au jeudi 9 septembre 1993

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués. En cas de vacance des classes le mercredi ou le samedi, lorsque le départ est prévu ces jours-là, les vacances commencent après la classe, respectivement du mardi ou du vendredi.

* En 1991-1992, pour l'Académie de Grenoble, les vacances d'hiver sont fixées du vendredi 7 février 1992 après la classe au mardi 25 février 1992 au matin, les vacances de printemps du samedi 18 avril 1992 après la classe au lundi 4 mai 1992 au matin.

LE RÔLE DU CONSEIL D'ECOLE

Les parents sont partie prenante dans la vie de l'école. En début d'année scolaire intervient l'élection au Conseil d'Ecole.

Il y a autant de parents élus que de classes.

Son rôle :

- Information pour tous les parents d'élèves.
- Liaison avec les municipalités.
- Avis sur le règlement intérieur de l'école, sur les conditions du fonctionnement matériel et financier.
- Avis sur l'organisation des activités sportives.

Ils peuvent être également les porte-paroles des parents. Ils sont informés sur les projets de construction ou d'aménagement des écoles.

Les autres membres du Conseil d'Ecole sont :

- M. Denis, délégué départemental de l'Éducation Nationale ;
- les maires et conseillers municipaux chargés des affaires scolaires ;
- l'Inspecteur départemental (membre de droit) ;
- le Conseil des maîtres réunissant tous les enseignants.

Le Conseil d'Ecole n'a pas de compétence pédagogique, cependant son rôle est primordial, il faut que chaque parent se sente concerné et prenne conscience de son importance en se portant candidat et en venant voter.

Groupe scolaire : un avant-projet

L'étude de l'extension du groupe existant a été mise en œuvre en mars 1990, sur concours. Trois projets avaient été présentés, un avait été retenu. Mais, après consultation de toutes les parties (Conseil municipal, Enseignants, Parents d'Élèves), celui-ci a été rejeté à l'unanimité : un site difficile, le mauvais éclairage des classes, les possibilités d'extension limitées, autant d'arguments pour l'abandon.

Il a fallu repartir à zéro, à la recherche d'un autre lieu avec les problèmes que posent le tracé de l'autoroute et le gel des terrains jusque au mois de juin 1991. Que faire ?

Le Conseil municipal avait sollicité l'intervention de MM. Mazaud, député, et Bouvier, sénateur, auprès du Préfet, mais ce fut sans résultats.

Malgré toutes ces difficultés, nous avançons afin de lancer un avant-projet. Actuellement, les terrains sont réservés, les compromis signés et l'architecte choisi... dans l'attente du déblocage de la zone d'emprise de l'autoroute que nous souhaitons voir rapidement levée. Nous espérons que dans le prochain bulletin nous pourrions vous donner de bonnes nouvelles à ce sujet.

